

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 20 (1993)
Heft: 3

Artikel: Politique européenne de la Suisse : après le non du 6 décembre
Autor: Tschanz, Pierre-André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique européenne de la Suisse

Après le non du 6 décembre

Développement des accords bilatéraux avec la Communauté européenne, mesures de régénération de l'économie suisse et reprise de règles communautaires dans des domaines sensibles, tels sont les trois points cardinaux de la politique européenne de la Suisse après l'échec du projet d'adhésion à l'Espace économique européen le 6 décembre 1992. Présenté en février par le Conseil fédéral, ce programme a reçu l'aval des Chambres fédérales.

Il s'agit d'un programme politique pragmatique, qui a pour double objectif de garder ouvertes toutes les options de politique européenne et de limiter autant que possible les conséquences négatives du non à l'EEE. Ce programme n'a pas de quoi enthousiasmer qui que ce soit, mais, faute de mieux, il n'engendre guère d'opposition sérieuse.

Le résultat du vote du 6 décembre dernier a empêché le Conseil fédéral d'entamer, en même temps que les au-

tres pays de l'Association européenne de libre échange, les négociations d'adhésion à la Communauté européenne. La demande de négociations sur l'adhésion que la Suisse avait déposée à Bruxelles le 26 mai 1992 a dû être gelée, mais elle n'est pas retirée. Rappelons que le Conseil fédéral, bien avant le vote sur l'Espace économique européen, avait fait de l'adhésion le but ultime de sa politique européenne. Cet objectif reste valable, même s'il est reporté de quelques années. Dans l'intervalle, la Suisse

Conséquences pour les Suisses de l'étranger

Le non de la Suisse à l'adhésion à l'EEE aura également des conséquences pour les Suisses et Suissesses de l'étranger. Afin de pouvoir intervenir auprès des autorités fédérales pour défendre leurs intérêts, le Secrétariat des Suisses de l'étranger établit une liste de ces conséquences et compte pour cela sur votre collaboration: si vous êtes touchés d'une manière ou d'une autre par le «cavalier seul» de la Suisse, écrivez donc au
Secrétariat des Suisses de l'étranger
Alpenstrasse 26
CH-3000 Berne 16

Cours de changes

Protection contre les risques

Les Suisses de l'étranger, principalement résidents des pays de la Communauté européenne, ont vu fluctuer les cours de change et, légitimement, se sont préoccupés de l'incertitude que représentent ces variations sur le marché des changes. Mais le marché n'offre cependant pas que le poison, il offre son antidote, c'est-à-dire le moyen de se protéger des désagréments liés à l'instabilité des cours. Plusieurs techniques permettent en effet des rentrées et des

une autre monnaie et livrable, par exemple, dans six mois. Ceci vaut aussi pour les transactions purement financières.

Un autre type courant d'opération à terme est le «future». C'est un instrument extrêmement répandu dans le domaine de couverture des risques de taux d'intérêt. Par contre, les futures sur devises, qui sont des opérations à terme avec des échéances prescrites et des montants standardisés, sont traités selon les usages de la bourse et sont peu utilisés.

Il y a en outre le «swap» qui combine l'achat au comptant d'une devise et sa revente à terme, ou l'inverse. Ce type d'opération est utilisé uniquement dans les transactions financières et non commerciales. S'agissant des options, elles répondent aux besoins des importateurs

et exportateurs pour la raison suivante: l'opérateur acquiert le droit, mais non l'obligation, de prendre ou de livrer à un prix défini, un montant donné de devises à un terme donné. La souplesse du système est cependant ici limitée dans le sens que les contrats portent sur des tranches fixes.

Dans la pratique, il existe d'innombrables variations autour de ces thèmes. Le choix du mode de couverture dépend de divers facteurs: la situation particulière sur le marché des devises, les besoins spécifiques de la personne intéressée, le degré de risque qu'elle accepte, etc. Les banques suisses ont élaboré à ce sujet une documentation extrêmement claire et pratique.

Germain Hennet, 1^{er} Secrétaire de l'Association suisse des banquiers ■

explorera la voie d'accords bilatéraux dans des domaines d'intérêt commun avec la Communauté européenne. On songe en priorité aux transports routiers et aériens, à l'éducation et à la recherche, ainsi qu'à l'environnement. La Suisse veut à tout prix éviter de s'isoler.

Eurocompatibilité

Dans le but de déblayer autant que possible le terrain et de faciliter la conclusion d'accords bilatéraux, onze lois ont subi une toilette.

Pour être conformes au droit communautaire. Les adaptations décidées n'entreront toutefois en vigueur que sous réserve de réciprocité de la part de Bruxelles. Elles concernent les domaines de l'aviation, des douanes, des assurances privées, des transports, de la radio-TV et des banques.

Régénération de l'économie

Enfin, seize lois ont été reprises du paquet des adaptations du droit suisse à celui de l'Espace économique européen en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie suisse. ■

Pierre-André Tschanz



(Photo: RDZ)

sorties de devises sans grand risque de change.

L'opération à terme est l'instrument de garantie de change le plus répandu pour se couvrir sur une opération qui comporte un risque de change. Elle permet à tout moment d'acheter ou de vendre une quantité désirée de devises pour une date souhaitée, à un prix donné. Ainsi, il est possible de savoir exactement, au moment de la conclusion d'un contrat, ce que coûtera en monnaie nationale une marchandise payable dans